



PRÉVENIR LA PRODUCTION DE DÉCHETS AU TRAVAIL

(CONTRIBUER EN TANT QUE SALARIÉ.E ET DANS LES ACHATS DE L'ENTREPRISE)

Il ne peut pas y avoir de croissance infinie dans un monde fini où les ressources disponibles sont limitées. Dans ce contexte, le modèle économique linéaire actuel - extraire, produire, consommer, jeter - montre ses limites. Un modèle alternatif, celui de l'économie circulaire, propose un « système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits - biens et services -, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.» (source : ADEME, *Économie circulaire : notions, 2014*).

Les activités économiques contribuent fortement à la production de déchets. En

2015, en France, la quantité de déchets produits par les activités économiques hors BTP (assimilés inclus) représentait 62,5 millions de tonnes selon l'ADEME ; dont près de 30% proviennent du secteur tertiaire.

DESCRIPTION DE L' ACTION

Il est possible de réduire la production de déchets au bureau en adoptant des gestes simples, et en intégrant cette considération dans la politique d'achat de la structure : moins d'emballages, limiter les équipements à usage unique au maximum, veiller à l'allongement de la durée de vie des équipements, etc.



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERNÉS



ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER



Réunir les membres de la structure ou une équipe restreinte volontaire pour **identifier la nature, les quantités de déchets** produits par la structure, et **leur provenance**. Classifier ces déchets par famille : déchets dangereux de type piles, batteries, équipements électroniques ; déchets recyclables secs de type plastiques, papiers-cartons ; biodéchets, etc.



Se renseigner pour chaque catégorie de déchets sur le moyen de gestion le plus respectueux de l'environnement : réemploi/réutilisation, valorisation organique sur place via compostage ou lombricompostage, tri pour recyclage, etc. Limiter au maximum la production de déchets et rallonger la durée de vie des objets/équipements. Quand cela n'est pas possible, penser à respecter les consignes de tri (cf. Fiche « *Mettre en place le tri 5 flux au sein de sa structure* »).



Impliquer la direction et la gouvernance, ainsi que le service en charge des achats de la structure dans ce projet de limitation de la production de déchets.

Limiter la consommation de la structure et rallonger la durée de vie des équipements

- **N'acheter que ce qui est indispensable** pour la structure et pour ses membres.
- **Réemployer ou réutiliser le mobilier et les équipements** qui n'ont plus d'utilité pour la structure (exemple : ordinateurs, téléphones, etc.) pour leur donner une seconde vie dès que cela est possible. Pour ce faire, il est notamment possible de les donner aux structures de l'économie sociale et solidaire spécialistes du réemploi et de la réutilisation (exemple : recycleries, ressourceries).

>>>



>>> ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER

Limiter les déchets produits par les salarié.e.s lors de la pause déjeuner et des pauses café

- **Proposer aux membres de la structure d'amener leur propre tasse** afin d'éviter l'usage de gobelets à usage unique, et ce qu'ils soient en plastique ou en matière compostable ; l'important étant de limiter la production de déchets.
- Faire une **carte du quartier indiquant les restaurants et supermarchés utilisant peu, voire aucun emballage**, et ceux acceptant les tupperwares. Cela permettra d'accompagner les salarié.e.s de la structure dans le choix de nourriture à emporter limitant la production de déchets.
- Mettre à disposition des salarié.e.s de la **vaisselle lavable réutilisable**, et notamment des verres et des carafes pour l'eau.
- **Encourager les salarié.e.s à apporter leur propre nourriture** pour le déjeuner au sein de contenants réutilisables.
- Orienter la structure vers des **fournisseurs qui privilégient le vrac pour le thé et le café**. Mettre à disposition des salarié.e.s une cafetière qui permet d'éviter l'utilisation de la machine à café avec dosettes individuelles. Si cela n'est pas possible, veiller a minima au tri et au recyclage de ces dosettes individuelles.

Limiter les déchets produits lors de réunions

- **Mettre à disposition des salarié.e.s une cafetière et des thermos** qui permettent de préparer le café en amont des réunions organisées par la structure avec des participant.e.s extérieur.e.s afin d'éviter l'utilisation de dosettes individuelles de café. De même, proposer une offre de thé en vrac avec des infuseurs ou sachets réutilisables afin d'éviter la production de déchets de sachets de thé.
- Orienter la structure vers des **fournisseurs qui proposent un système de consigne pour réemploi** pour la fourniture de boissons (eau, jus, etc.) lors de réunions.
- **Éviter au maximum l'achat de nourriture emballée par part individuelle** pour la restauration lors de réunion. Ne pas acheter de plateau individuel où se trouve de la vaisselle en plastique par exemple.
- **Disposer de vaisselle lavable réutilisable** : verres et carafes pour l'eau lors des réunions, assiettes et couverts en cas de repas.
- **Limiter au maximum les impressions papiers lors des réunions** et privilégier l'envoi numérique d'ordres du jour, de contenus à discuter, etc.

Limiter les déchets d'emballages lors d'achat d'équipements

- **Privilégier au maximum l'achat par lot** pour les objets récurrents indispensables au fonctionnement de la structure : stylos, cahiers, etc. ; et ce afin d'éviter le suremballage de chacun de ces objets.

Limiter le gaspillage au bureau

- **Faire durer ses équipements informatiques**. Selon l'ADEME, passer de 2 à 4 ans d'usage pour une tablette ou un ordinateur améliore de 50% son bilan environnemental.
- Utiliser du **matériel reconditionné**.
- **Réduire les impressions papiers**.
- **Utiliser une seule corbeille à papiers pour les bureaux partagés** à plusieurs et mettre en place un « point recyclage » avec l'ensemble des autres flux à trier (plastique, métal, verre, papier-carton, biodéchets, résiduel en mélange) à chaque étage afin d'encourager les salarié.e.s à produire moins de déchets au niveau de leur espace de travail. Le fait de n'avoir qu'une seule corbeille papiers par bureau partagé et de devoir se déplacer auprès du « point recyclage » de l'étage interrogera le.la salarié.e sur sa production quotidienne de déchets au bureau.
- **Remplacer les essuie-mains en papier** à usage unique des toilettes et de la cuisine par **des torchons/serviettes lavables** ou par des **distributeurs d'essuie-mains en tissu lavable** pris en charge par l'entreprise de nettoyage de la structure dans son contrat.

INDICATEURS d'évaluation et de suivi de l'action

(indicateurs fournis à titre indicatif)

INDICATEURS QUANTITATIFS



Nombre d'équipements réemployés ou réutilisés achetés au sein de la structure par an



Part d'équipements réemployés ou réutilisés sur l'ensemble des équipements achetés par la structure par an



Nombre de salarié.e.s de la structure utilisant un tupperware pour le midi (amenant sa propre nourriture ou évitant la production de déchets à usage unique auprès des commerces alentours)



Gains économiques induits par la **réduction du nombre d'impressions papiers** par année



Tonnage de déchets annuels produits flux par flux pour suivi dans le temps, voir si baisse effective du flux résiduel par exemple

>>> ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ET PARTIES PRENANTES À MOBILISER

Collectes sélectives et valorisation des déchets

Si l'évitement de la production du déchet n'est pas possible, il est indispensable de veiller au tri par catégorie de déchets produits afin de s'assurer de l'optimisation de leur valorisation au sein des filières adéquates.



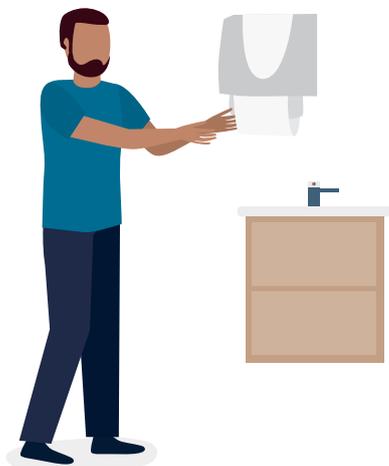
- Pour ce faire, veiller à **installer différentes poubelles de tri avec des signalétiques** claires au niveau d'emplacements stratégiques, en fonction des déchets émis par la structure. Vous pouvez par exemple mettre en place un « **point recyclage** » à chaque étage de la structure qui regroupe l'ensemble des poubelles dédiées à chaque flux : plastique, métal, verre, papiers-cartons, biodéchets, piles et batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques (ordinateurs, téléphones, etc.), résiduels en mélange, etc. Si la structure compte plus de 20 salarié.e.s, elle est alors tenue depuis juillet 2016 de mettre en place, a minima, le tri 5 flux : plastique, verre, papier-carton, métal, bois (cf. Fiche « Mettre en place le tri 5 flux de déchets »). Votre structure peut également choisir d'installer un composteur ou un lombricomposteur en interne pour gérer ses biodéchets produits sur place (cf. Fiche « Gérer durablement ses biodéchets au travail »).

- > Ce « **point recyclage** » unique à chaque étage est plus facilement identifiable par les salarié.e.s et permet d'afficher directement la signalétique correspondant au-dessus de chaque poubelle.

- > Afin d'accompagner au mieux les salarié.e.s dans l'utilisation de ces dispositifs de tri à la source, vous pouvez également réaliser un **support de sensibilisation** qui explique la nature de l'ensemble des flux collectés séparément, et qui les informe de l'importance de trier correctement à la source pour faciliter le recyclage des matières collectées.

- Afin que ce système fonctionne en aval, il est indispensable de **définir la gestion de ces flux triés** à chaque étage par les salarié.e.s dans le contrat du prestataire de nettoyage de la structure. Ce prestataire aura l'obligation de ne pas remélanger les flux triés à la source au moment de massifier les différents flux de déchets au niveau du local poubelle. Chaque flux devra bénéficier de contenants dédiés au niveau du local poubelle. En cas de non-respect, le prestataire de nettoyage pourra faire l'objet de pénalités définies au préalable dans le contrat de nettoyage.

- Votre structure devra en parallèle contractualiser avec des **prestataires de collecte et de valorisation spécifiques pour chacun des flux triés à la source**. Il existe un certain nombre de structures de l'économie sociale et solidaire qui opèrent ce type de service ; c'est par exemple le cas pour les papiers-cartons ou encore les équipements électriques et électroniques.



Pour aller plus loin

ADEME, Eco-Responsable au bureau

Zéro Waste France, Les déchets au bureau, où en sommes-nous ? Les résultats de l'étude menée par Riposte Verte

INDICATEURS d'évaluation et de suivi de l'action

(indicateurs fournis à titre indicatif)

INDICATEURS QUALITATIFS



Recensement des outils et infographies permettant d'accompagner les salarié.e.s de la structure à limiter leur production de déchets



Recensement des fournisseurs plus responsables



Achat de vaisselle lavable réutilisable au sein de la structure



Mise en place d'une unique corbeille papiers dans chaque bureau partagé



Mise en place de poubelles de tri et/ou d'une solution interne de compostage (composteur ou lombricomposteur)